

L'heure est venue à Berne de déterminer l'orientation future du commerce extérieur suisse

## Le commerce bientôt simplifié

À Berne, on dessine actuellement les contours de la simplification du commerce extérieur suisse. Le SSC ne s'est pas contenté d'encourager la mise en œuvre du projet DaziT et du système informatique «Passar», il prend aussi part aux négociations de la révision totale de la loi sur les douanes en qualité de membre du conseil consultatif OFDF pour y défendre les intérêts économiques.

Avec notre président le Conseiller national Fabio Regazzi, nous pouvons largement contribuer au débat politique et exercer une influence. Il est donc d'autant plus important que les entreprises suisses se rassemblent afin d'échanger sur leurs besoins respectifs. C'est le seul moyen de poser les jalons nécessaires permettant d'impulser des simplifications significatives dans l'administration de chaque exportateur et importateur dans les échanges de marchandises avec l'étranger. Comme la révision totale de la loi sur les douanes sera discutée en novembre 2022, nous pourrons contribuer à définir les conditions-cadres. Voilà pourquoi il est si important d'unir nos forces. La Suisse dépend du commerce extérieur, elle a besoin d'une administration rationalisée. Sous peu, il faudra faire face à un nombre important de modifications jamais atteint pour les importations/exportations. Ci-dessous les principales.

### Suppression des droits de douane sur les produits industriels et simplification du tarif des douanes au 1.1.2024

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les produits industriels seront exemptés de droits de douane (tarif douanier, chapitre 25-97) à l'import en Suisse, quel que soit leur pays d'origine. Les documents d'origine qui sont encore nécessaires aujourd'hui pour solliciter de tels avantages lors du passage de la frontière ne seront donc plus utiles. Ils seront uniquement requis en cas d'une éventuelle réexportation.

Ainsi la filière d'importation bénéficie-t-elle non seulement de la suppression des droits de douane, mais aussi de la simplification de la déclaration des marchandises. Outre la suppression des droits de douane sur les produits industriels, le projet prévoit également la simplification du tarif douanier actuel pour les biens industriels. Cela signifie que les numéros de tarif actuels à huit chiffres partiellement codés à trois chiffres, seront réduits aux six premiers chiffres de la nomenclature.

Il ne restera que le tarif douanier harmonisé sur le plan international (Harmonized System Code, HS-Code). La fastidieuse tarification actuelle des marchandises au passage de la douane avec le «sous-numéro» suisse (actuels 7<sup>e</sup> + 8<sup>e</sup> chiffres du tarif douanier et clé) disparaît donc. Cela génère clairement des avantages lors de la déclaration en douane. Nous tablons sur des économies supplémentaires vu la possibilité d'autodéclarer les propres envois. Ces simplifications et d'autres seront mises en œuvre avec l'introduction du nouveau système informatique Passar.

### Une seule déclaration en douane par mois grâce à DaziT

Avec un budget de 400 M. de CHF, l'administration des douanes a lancé le 1.1.2018 le projet DaziT qui mettra en œuvre des simplifications systématiques d'ici 2026 et une numérisation continue des processus d'ici fin 2026. Au cours des quatre premières années, diverses applications ont été développées pour smartphone et peuvent déjà être utilisées.

La mise en pratique des simplifications réclamées dans les processus de dédouanement nécessite néanmoins un nouveau système douanier dans le trafic des marchandises commerciales. L'ancien système NCTS (système Transit) ainsi que le programme e-dec sont dépassés. Le nouveau système informatique Passar sera dans une première phase introduit à l'été 2023 pour le trafic de transit, avant d'être rapidement étendu aux déclarations d'exportation et d'importation.

Des changements notables affecteront donc la communication entre la filière économique et l'OFDF. Les interfaces informatiques existantes devront être adaptées par l'économie, un point qu'il ne faut pas sous-estimer.

Le nouveau système Passar entraînera toutefois de réelles simplifications pour l'économie. Il convient de mentionner ici, outre la simplification susmentionnée du tarif douanier, la possibilité d'un dédouanement groupé périodique en deux étapes.



Photo: OFDF

Suite de la page 19

Dans un premier temps, le passage de la frontière est déclaré avec des données minimales (numéro de référence, désignation de la marchandise, nombre de pièces, poids), les marchandises sont immédiatement dédouanées dans la foulée et donc en libre circulation. Lors d'une deuxième étape (tous les mois ou tous les trimestres), les données faisant encore défaut (numéro de tarif, valeur de la marchandise, etc.) sont communiquées à l'OFDF au moyen d'une déclaration globale. La décision de taxation électronique (quittance de douane ou DTe), nécessaire pour le décompte TVA, est alors établie sur cette base. Ainsi, une entreprise n'aura plus que douze DTe par an, au lieu des centaines ou des milliers de fichiers XML actuels. La simplification administrative qui en résulte pour les importateurs et les exportateurs suisses est significative et dépasse de loin les coûts d'investissement pour l'interface Passar. N'oublions

pas de mentionner la simplification prévue pour le dédouanement des colis et des courriers, qui s'appliquera désormais sans autorisation et à tous les types de marchandises (voir détails dans l'interview).

### Nouvelle loi sur les douanes – Le SSC dans l'organe consultatif de l'OFDF

Afin de donner une base légale aux simplifications et aux nouveaux processus mentionnés, la loi sur les douanes fait l'objet d'une révision totale. En tant qu'association professionnelle, nous avons déposé une prise de position de plusieurs pages à ce sujet pendant la procédure de consultation. Nos besoins en matière de simplification (voir ci-dessus) ont été en grande partie satisfaits. Le projet d'organe consultatif de l'OFDF, que nous avons demandé, est une étape réjouissante. À l'instar de l'organe consultatif de la loi sur la TVA, l'OFDF a désormais intégré un organe similaire dans la loi sur les douanes pour permettre à des spécialistes en économie de discuter des futurs processus

avec l'administration. En tant qu'association suisse des chargeurs, le Swiss Shippers' Council occupera un siège au sein de cet organe, et pourra ainsi faire valoir les besoins de l'économie.

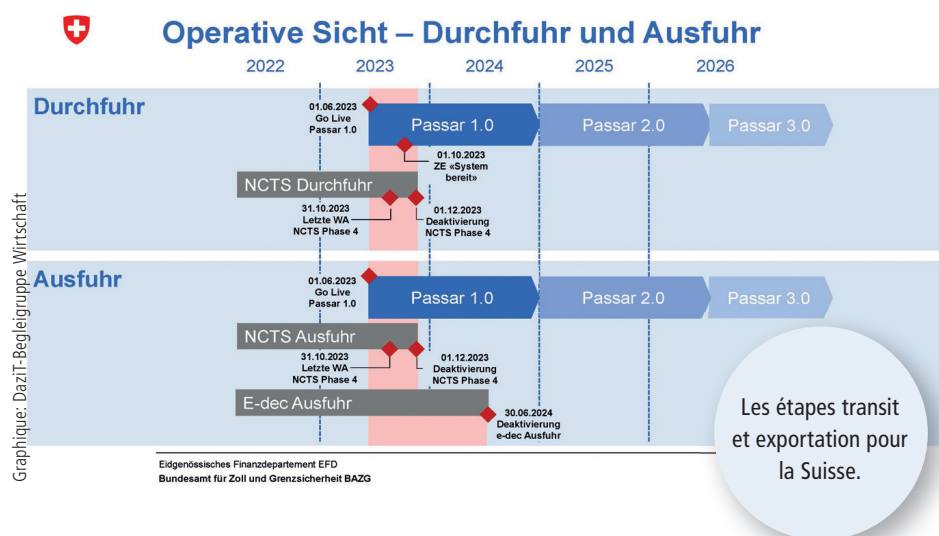
Le communiqué relatif à la nouvelle loi sur les douanes a été publié par le Conseil fédéral fin août. Ainsi, le SSC préparera les débats au Parlement avec son président Fabio Regazzi, et les accompagnera en conséquence. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter notre site Web:

[www.swiss-shippers.ch](http://www.swiss-shippers.ch)

### Passar: changement de date pour la transition d'e-dec exportation

L'OFDF avait d'abord annoncé que le passage d'e-dec exportation au nouveau système Passar devait avoir lieu le 1.1.2023, en même temps que le changement de NCTS (système Transit). À la suite de notre intervention, la phase de transition d'e-dec exportation a été prolongée et n'est plus rattachée au calendrier du changement de NCTS. Il sera ainsi encore possible de déclarer via e-dec exportation jusqu'au 30.06.2024, date après laquelle seul le nouveau système Passar sera disponible. Les entreprises exportatrices ont donc tout intérêt à anticiper le passage à Passar et à se familiariser avec les nouvelles procédures et leurs interfaces.

Le SSC se tient à la disposition des membres avec ses experts en matière douanière et propose d'évaluer les conséquences de la transition dans le cadre d'une première consultation. Pour cela, veuillez vous adresser directement au secrétariat par e-mail: [info@swiss-shippers.ch](mailto:info@swiss-shippers.ch)



## Retour sur le séminaire de douane du 14 septembre

Cette année, le séminaire a de nouveau pu se tenir en présentiel, dans une atmosphère détendue. Bien qu'il ait été organisé un peu plus tôt que prévu, le séminaire a reçu un écho positif dans les milieux professionnels et 115 participants ont saisi cette opportunité pour échanger avec des experts douaniers et des collègues.

Sous la direction de Marc Bernitt, président de la Commission du commerce extérieur et douane (AZK) du SSC, les participants ont reçu des informations détaillées et actuelles sur les différents thèmes qui touchent actuellement le commerce extérieur. Outre l'important exposé sur la nouvelle loi allemande sur la

chaîne d'approvisionnement présenté par le professeur Hans-Michael Wolfgang, Jürgen Böhler-Royett Marcano du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a pu nous donner un aperçu de son travail sur les conclusions tirées des sanctions en rapport avec l'Ukraine. Il apparaît une fois de plus que dans de nombreuses entreprises, le contrôle à l'exportation n'a pas encore atteint le plus haut niveau de gouvernance. Le conflit en Ukraine a toutefois entraîné une sensibilisation du public par le biais des médias et certains exportateurs se sont retrouvés déstabilisés face à l'application des sanctions et des directives d'embargo. Il est essentiel

que les exportateurs profitent de cette vague pour mettre en place un système de contrôle à l'exportation au sein même des entreprises. Le SCC, de concert avec nos experts de l'AZK, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller.

*Philipp Muster*

### Save the date

Le prochain Swiss Shippers' Forum à Interlaken se tiendra du jeudi 27 avril au vendredi 28 avril 2023.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu à l'issue du SSF 2023, le vendredi 28 avril 2023..

Plus récentes innovations dans le secteur de la douane aux échelles globale, européenne et suisse

# Marquer des points à l'international

Le monde est actuellement instable et le changement dynamique n'épargne pas la douane. Des opportunités s'ouvrent pourtant aux importateurs et exportateurs suisses, dit Marc Bernitt, SVP Customs Europe de Kühne + Nagel AG. Nous avons évoqué avec lui l'accord de libre-échange RCEP, la loi allemande sur la supply chain, le mécanisme UE MCAF et des nouveautés au sein de la douane suisse.

## Tout comme le transport et la logistique, la douane est actuellement soumise à un processus dynamique au niveau global. Quelle est votre expérience en matière d'accès aux marchés des pays RCEP?

Il s'agit d'un des grands défis posés à la Suisse, mais nous sommes en mesure de relever. Fin 2020, 15 États asiatiques ont créé RCEP, la plus grande zone de libre-échange du monde. Depuis, les barrières douanières entre ces pays sont supprimées successivement jusqu'en 2032.

L'entrée en vigueur, en juillet 2014, de l'accord de libre-échange avec la Chine a certes donné une avance à la Suisse, mais cette avance disparaîtra en 2032. Le SECO, actuellement en pourparlers avec d'autres États asiatiques à propos d'accords comparables, devrait poursuivre ses efforts. Pour les entreprises suisses, c'est extrêmement important car les États RCEP réalisent 33% du PIB mondial alors que leur volume commercial atteint 26 trillions d'USD. Les classes moyennes asiatiques continuent de se développer et le commerce mondial va peu à peu se tourner vers ces régions.

## Quelles évolutions observez-vous actuellement dans les importations/exportations d'entreprises suisses?

La tendance au near-shoring et au transfert de sites de production ou de fournisseurs de l'Asie par exemple vers le Moyen-Orient – intéressant en matière de douane en raison du GCC – ou l'Afrique est clairement visible. À quelle vitesse le marché asiatique pourra être approvisionné, c'est également un facteur concurrentiel pour les entreprises suisses.

## Et la situation en Suisse?

Le processus de transformation des douanes suisses/OFDF, lancé en 2018 et qui devrait aboutir en 2026, progresse bien. Sur les 400 M. de CHF débloqués, la plus grande partie va à la Refonte trafic marchandises (Passar). Une simplification de Passar 2.0 sera par ex. un paquet réduit de données pour les envois d'une



Photo: Kühne+Nagel

Marc Bernitt voit des chances pour la Suisse.

valeur inférieure à 5000 CHF ou pesant moins de 5000 kg en franchise de droit. Les produits agricoles ne sont pas concernés, contrairement aux produits à partir du chapitre 23 du tarif des douanes.

## Quels seront, à votre avis, les effets de la loi sur les chaînes d'approvisionnement en Allemagne?

Une société travaillant par exemple avec une filiale en Allemagne devra respecter cette loi. Elle doit pouvoir répondre aux questions sur le mode de production de pièces de machines par des fournisseurs directs et indirects. En cas de vérification, un audit aura lieu. Il faut en outre désigner un responsable interne en matière de droits de l'homme garantissant le respect des directives émises par le législateur allemand. L'entreprise doit ainsi réprimander des sociétés partenaires étrangères en cas de violation flagrante des droits de l'homme et annoncer la fin de la coopération si le partenaire n'y remédie pas.

## Où en est le Brexit aujourd'hui?

Le Brexit est en place et des contrôles de marchandises ont lieu. La Grande-Bretagne exige une déclaration en douane numérique avant l'arrivée physique des marchandises. L'UE ne pose pas cette condition, elle applique la procédure dite «smart border». Des courtiers en douane français y ont par ex. recours: ils annoncent l'envoi, ensuite confirmé et libéré

par code-barres dans le camion lors de la traversée de l'Eurotunnel.

Une innovation résulte du changement significatif des flux de marchandises dû aux nouveaux fournisseurs américains ou asiatiques d'entreprises britanniques. Le système douanier CHIEF est passé le 1.10.2022 à CDS et il en sera de même à partir du 1.3.2023 pour toutes les exportations. Les exportateurs/transitaires suisses devront se mettre d'accord à ce propos avec leur pendant au Royaume-Uni. C'est le nombre de déclarations de marchandises qui a entraîné ce changement: les 50 M. de déclarations au Royaume-Uni dénombrées autrefois sont passées à 250 M. par an.

## Que conseillez-vous aux entreprises pour se préparer au Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MCAF) au 1.1.2023?

Au sein de l'UE, le Wise persons group (WPG) dirigé par Arancha González Laya a présenté dix mesures permettant d'appliquer le «Green Deal de l'UE», soit faire baisser de 55% les émissions d'ici 2030, sur la base des chiffres de 1990. Une des mesures concerne la «douane verte». Le plan prévoit entre autres de lier les tarifs aux normes environnementales des industries. Le CBAM, une taxe d'incitation, devrait être appliqué à partir du 1.1.2023. Il existera une période transitoire jusqu'en 2026. Les importateurs et exportateurs devront être certifiés CBAM, ce que le transitaire sera obligé de vérifier.

Les exigences pratiques ne sont pas encore définies. Les sociétés concernées devraient donc être vigilantes et s'informer en permanence sur le marché et dans la politique sur l'avancée du projet.

### Marc Bernitt

- Plus de 36 ans dans le commerce extérieur
- Diverses fonctions dirigeantes dans des sociétés industrielles et sociétés conseils
- Actuellement SVP responsable douanes Europe de Kühne + Nagel